

**** Étiquette de contenant ****



CORVUS^{MC}

GROUPE	2	27	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

HERBICIDE EN SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET DE SEMENCE

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS L'EST DU CANADA

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : thiencarbazone-méthyle 90 g/L
isoxaflutole 225 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,034 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

- ou -

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % à titre d'agents de conservation.

N^o D'HOMOLOGATION : 34325 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L à - vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après l'utilisation, se laver à fond avec de l'eau et du savon. **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit, l'application ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, porter d'équipement de protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) lors des opérations de mélange et de chargement ainsi que le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Recommandations de sécurité à l'intention de l'utilisateur – L'utilisateur doit : bien se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Obtenir rapidement des soins médicaux en cas d'empoisonnement.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. **Note :** Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin des renseignements supplémentaires sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consulter le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé et de manière à prévenir la contamination croisée avec des autres pesticides, semences, les engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable : NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Une fois le contenant vidé et rincé, le rendre non réutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant récupérable: NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Le contenant vide peut être rapporté au point de vente (distributeur ou détaillant) pour être éliminé.

Contenant récupérable /à remplissages multiples : Le contenant peut être rapporté au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou superflus, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

^{MC}CORVUS est une marque de commerce de Bayer.

220512

**** Étiquette de livret ****



CORVUS^{mc}

GROUPE	2	27	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

HERBICIDE EN SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET DE SEMENCE

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS L'EST DU CANADA

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : thiencarbazone-méthyle 90 g/L
isoxaflutole 225 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,034 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

- ou -

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % à titre d'agents de conservation.

N^o D'HOMOLOGATION : 34325 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L à - vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Numéro de section		Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	AVIS À L'UTILISATEUR	1
	LE PRODUIT	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS	3
	PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	4
	MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	5
	ENTREPOSAGE	6
	ÉLIMINATION	7
MODE D'EMPLOI	CULTURES ET MAUVAISES HERBES	8
	CULTURES	8.1
	PÉRIODES/MÉTHODES DU TRAITEMENT	8.2
	DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	8.3
	MÉLANGES EN CUVE	8.4
	INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS	9
	RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE	9.1
	ÉPANDAGE AU SOL	9.2
	GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION	9.3
	MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES ADDITIONNELLES	9.4
	CULTURES DE ROTATION ET ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN	9.5
	DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION ET DÉLAI DE SÉCURITÉ	10
	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE	11
NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR	12	
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 : AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

SECTION 2 : LE PRODUIT

CORVUS est un herbicide sélectif qui supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et graminées annuelles importantes dans le maïs de grande culture (cultivé pour le grain ou ensilage) et le maïs de semences. CORVUS peut être appliqué en pré-semis et jusqu'au stade 2 feuilles du maïs de grande culture (se référer au MODE D'EMPLOI pour plus de détails).

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 : PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après l'utilisation, se laver à fond avec de l'eau et du savon.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit, l'application ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, porter d'équipement de protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) lors des opérations de mélange et de chargement ainsi que le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Recommandations de sécurité à l'intention de l'utilisateur – L'utilisateur doit : bien se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Obtenir rapidement des soins médicaux en cas d'empoisonnement.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivez les mesures de précaution les plus strictes de l'étiquette pour le mélange, le chargement et l'application indiquées sur les deux étiquettes des produits.

Note : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin des renseignements supplémentaires sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consulter le site www.cropscience.bayer.ca.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

SECTION 6 : ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé et de manière à prévenir la contamination croisée avec des autres pesticides, semences, les engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité.

SECTION 7 : ÉLIMINATION

Contenant recyclable :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Une fois le contenant vidé et rincé, le rendre non réutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant récupérable : NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Le contenant vide peut être rapporté au point de vente (distributeur ou détaillant) pour être éliminé.

Contenant récupérable /à remplissages multiples : Le contenant peut être rapporté au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou superflus, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

SECTION 8 : CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES

MAÏS DE GRANDE CULTURE (CULTIVÉ POUR LE GRAIN OU L'ENSILAGE) ET LE MAÏS DE SEMENCES
Ne pas utiliser sur le maïs sucré et le maïs à éclater.

- CORVUS peut être appliqué soit seul ou en mélange avec certains autres herbicides homologués et recommandés trouvés sur cette étiquette.
- CORVUS peut être appliqué comme **traitement de pré-semis (en surface ou avec incorporation), de pré-levée ou tôt après la levée (jusqu'au stade 2 feuilles seulement pour du maïs de grande culture (cultivé pour le grain et l'ensilage).**
- CORVUS peut être utilisé **dans tous les systèmes de travail du sol (p. ex. semis direct, travail réduit et en travail conventionnel du sol).**
- Le maïs doit être semé à au moins 4 cm de profondeur.
- Les hybrides de maïs et lignées consanguines de maïs de semence variés dans leurs tolérances aux CORVUS. La tolérance à CORVUS n'a pas été testée pour toutes les hybrides de maïs. Consulter votre fournisseur des semences, votre représentant Bayer local et/ou d'autres professionnels agricoles compétents pour obtenir des conseils sur la tolérance des hybrides et toute sensibilité aiguë connue aux inhibiteurs de l'enzyme ALS et/ou les herbicides SU avant d'appliquer CORVUS. Si la tolérance d'un hybride n'est pas connue, appliquer CORVUS sur une petite zone pour déterminer d'abord si l'hybride est tolérant avant de pulvériser de grandes superficies de cet hybride.
- La tolérance à CORVUS n'a pas été testée pour toutes les lignées consanguines de maïs de semence. L'utilisation de ce produit doit être approuvée par l'entreprise de maïs de semence sous-traitante et doit respecter les instructions fournies par le sous-traitant.

Se référer à la Section 9 pour les instructions d'application et limites d'emploi supplémentaires.

8.2 PÉRIODES/MÉTHODES DU TRAITEMENT

APPLICATION AVEC DE L'EAU OU UNE SOLUTION D'AZOTE COMME SUPPORT DE DILUTION :

- Pour les traitements en pré-semis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis), en pré-semis avec incorporation et en pré-levée, l'engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) peut remplacer l'eau comme support, partiellement ou en totalité.
- S'assurer de la compatibilité en combinant tous les ingrédients dans un petit récipient dans les mêmes proportions que pour l'usage prévu. Si des signes d'incompatibilité se manifestent, ne pas utiliser ce mélange pour l'application. Les signes d'incompatibilité apparaissent habituellement 5 à 15 minutes après le mélange.
- **NE PAS utiliser de l'engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) comme support pour les applications tôt après la levée car la solution d'azote peut typiquement causer des dommages au maïs telles que des brûlures (nécrose).**

Traitement de pré-semis/ pré-levée en surface :

Appliquer CORVUS seul ou en mélange avec les produits d'association recommandés peut être utilisé pour un traitement en pleine surface jusqu'à 14 jours avant le semis ou après le semis, mais avant la levée de la culture. À défaut de refermer le sillon des semences, l'herbicide appliqué risque d'entrer directement en contact avec les semences et de causer des dommages. Après un traitement de de pré-

semis en surface, si possible, ne pas déplacer le sol traité à côté du rang ou déplacer du sol non traité à la surface au moment du semis, car l'efficacité de l'herbicide pourrait être réduite.

La pluie ou une irrigation par aspersion en hauteur sont nécessaires pour amener CORVUS dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes. Des conditions sèches après l'application peuvent réduire l'efficacité du produit. Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 14 jours suivant le traitement et que des mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement et réduira les dommages aux cultures. Des pluies ou une irrigation excessive après le traitement peuvent réduire l'efficacité de l'herbicide.

Traitement de pré-semis avec incorporation :

Appliquer CORVUS seul ou en mélange avec les produits d'association recommandées comme un traitement en pleine surface jusqu'à 7 jours avant le semis. Incorporer uniformément dans les deux premiers pouces (2,5 à 5 cm) du sol avant le semis. Éviter d'incorporer en profondeur, car la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace et les risques de dommages à la culture seront accrus. Incorporer avec des outils qui assurent une incorporation uniforme et à faible profondeur (par exemple : pulvérisateur, herse, houe rotative, etc.).

Traitement de pré-semis/pré-levée – non-sélectif :

CORVUS supprimera les petites mauvaises herbes levées (jusqu'à 5 cm de hauteur) et procure une suppression résiduelle des nouvelles pousses de mauvaises herbes. Lorsque les mauvaises herbes sont présentes au moment du traitement et avant la levée du maïs, un adjuvant (l'huile adjuvante concentrée (COC) ou l'huile de graines méthylée (MSO) appliquer à raison de 1 % volume/volume ou un agent tensioactif non ionique, tel que Agral 90 ou Agsurf à raison de 0,25 % volume/volume) peut être ajouté pour améliorer la suppression non-sélectif de mauvaises herbes étiquetées levées. Si les mauvaises herbes sont plus grandes au moment de l'application, CORVUS peut être mélangé en cuve avec les herbicides non-sélectifs homologués. Consulter la section sur les mélanges en cuve de cette étiquette pour plus d'informations. Lors d'utilisation d'un engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) comme support ou lors du mélange avec certaines formulations de glyphosate, remplacer un agent tensioactif non ionique par les concentrés d'huile.

Traitement tôt après la levée du maïs de grande culture (cultivé pour le grain et l'ensilage seulement):

CORVUS peut être appliqué sur le maïs comme traitement généralisé du stade de l'épi au stade de 2 feuilles. CORVUS supprimera les petites mauvaises herbes levées (jusqu'à 5 cm de hauteur) et procure une suppression résiduelle des nouvelles pousses de mauvaises herbes. Lorsque les mauvaises herbes sont présentes au moment du traitement et avant la levée du maïs appliquer en mélange en cuve avec Herbicide Aatrex Liquide 480, Xtendimax avec Technologie VaporGrip ou Xtendimax 2 avec Technologie VaporGrip pour lutter contre les mauvaises herbes supplémentaires. Consulter la section sur les mélanges en réservoirs de cette étiquette pour plus d'informations. Les mélanges en cuve avec d'autres herbicides ne sont pas recommandés pour les traitements de CORVUS tôt après la levée du maïs, car le dommage aux cultures peut se produire, y compris le jaunissement, les brûlures (nécrose) et le rabougrissement.

- **NE PAS utiliser aucun adjuvant avec CORVUS lors d'application sur le maïs de grande culture levé.**
- **NE PAS utiliser l'engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) comme support pour les applications tôt après la levée.**

8.3 TAUX D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

L'application de CORVUS à raison de **230 – 410 mL/ha** comme traitement de pré-semis en surface, de pré-semis avec incorporation, de pré-levée ou tôt après la levée (jusqu'au stade 2 feuilles seulement pour du maïs de grande culture cultivé pour le grain et l'ensilage) conformément aux recommandations sur l'étiquette permettra la suppression des espèces de mauvaises herbes suivantes :

Mauvaises herbes supprimées ^{1,2}	Observations
<p>Échinochloa pied-de-coq³ Digitaire (astringente et sanguin) Sétaire verte³ Sétaire glauque³ Sétaire géante³ Panic capillaire</p> <p>Chénopode blanc Petite herbe à poux Pissenlit (plantule) Morelle noire de l'Est Moutarde des champs/ Vélar fausse-giroflée Plantain (plantule) Amarante à racine rouge Laiteron potager/Laiteron rude Amarante rugueuse/tuberculée Abutilon</p>	<p>Appliquer au moins 230 mL CORVUS /ha pour une suppression des mauvaises herbes étiquetées en début de saison. Les doses les plus bas ne sont recommandés que pour une faible concurrence exercée par les mauvaises herbes et lorsqu'un système de contrôle des mauvaises herbes à deux passes est prévu avec un autre herbicide homologué en postlevée.</p> <p>Appliquer au moins 330 mL CORVUS /ha pour une suppression des mauvaises herbes étiquetées pendant toute la saison.</p> <p>Utiliser des doses les plus élevées dans la plage étiquetée en cas de forte concurrence exercée par les mauvaises herbes.</p> <p>Appliquer 410 mL of CORVUS/ha pour améliorer la suppression pendant toute la saison d'amarante rugueuse/tuberculée, digitaire sanguine et sétaire verte.</p>
<p>¹ y compris les mauvaises herbes lévées jusqu'à 5 cm de hauteur. ² comprend les biotypes tolérant les inhibiteurs de l'enzyme ALS/SU (groupe 2), l'auxine (groupe 4), résistants à triazine (groupe 5), au glyphosate (groupe 9) et tolérant les inhibiteurs de l'enzyme PPO (groupe 14). ³ les biotypes ne tolérant pas les inhibiteurs de l'enzyme ALS seulement.</p> <p>Les traitements CORVUS sont plus efficaces pour lutter contre les mauvaises herbes lorsque des précipitations suffisantes sont reçues dans les 14 jours suivant l'application.</p> <p>Traitement de présemis/pré-levée – non-sélectif – Adjuvants pour bouillie:</p> <ul style="list-style-type: none"> pour la suppression de mauvaises herbes levées avant la levée du maïs, CORVUS peut être utilisé conjointement avec un adjuvant : l'huile adjuvante concentrée (COC) ou l'huile de graines méthylée (MSO) appliquer à raison de 1 % volume/volume ou un agent tensioactif non ionique (NIS), tel que Agral 90 ou Agsurf à raison de 0,25 % volume/volume. <p>Traitement tôt après la levée du maïs de grande culture cultivé pour le grain et l'ensilage seulement :</p> <ul style="list-style-type: none"> NE PAS utiliser aucun adjuvant ou engrais avec CORVUS lors d'application sur le maïs de grande culture levé. 	

8.4 MÉLANGES EN CUVE :

Pour la suppression des mauvaises herbes homologuées pour CORVUS seul ainsi que d'autres mauvaises herbes, CORVUS peut être mélangé en cuve avec l'un des herbicides suivants. Consulter les étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les doses d'applications, les restrictions et les précautions non-spécifiées sur cette étiquette. Toujours respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve. À moins qu'une interdiction ne soit indiquée sur la présente étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bande latérale.

CORVUS peut être appliqué en mélange en cuve avec les herbicides suivants conformément aux taux étiquetés pour lutter contre les mauvaises herbes supplémentaires:

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DIRECTIVES ET RESTRICTIONS. TOUJOURS UTILISER LES DIRECTIVES LA PLUS RESTRICTIVE SUR LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS DANS LE MÉLANGE.

Produit d'Association	Culture	Période d'Application
Herbicide Aatrex Liquide 480	Maïs de grande culture (cultivé pour le grain et ensilage)	Pré-semis avec incorporation, prélevée ou tôt après la levée (jusqu'au stade 2 feuilles du maïs)
Xtendimax avec Technologie VaporGrip	Maïs de grande culture (cultivé pour le grain et ensilage)	Pré-semis en surface ou tôt après la levée (jusqu'au stade 2 feuilles du maïs)
Xtendimax 2 avec Technologie VaporGrip		
Herbicide Converge 480	Maïs de grande culture (cultivé pour le grain, ensilage ou les semences)	Pré-semis en surface ou pré-levée
Herbicide Liquide Roundup WeatherMAX avec la Technologie Transorb 2	Maïs de grande culture (cultivé pour le grain, ensilage ou les semences)	Pré-semis en surface ou pré-levée
Roundup Transorb HC Herbicide Liquide	Maïs de grande culture (cultivé pour le grain et ensilage)	Pré-semis en surface ou pré-levée
R/T 540 Herbicide Liquide		
CO-OP Vector 540 Herbicide Liquide		
Herbicide Roundup Xtend avec la Technologie VaporGrip		
Herbicide Roundup Xtend 2 avec la Technologie VaporGrip		

SECTION 9 : DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE

- Ne pas faire plus d'une application sur le maïs par saison de croissance.
- NE PAS utiliser sur le maïs à éclater et le maïs sucré.
- CORVUS fournira une suppression efficace des mauvaises herbes lorsqu'il est amené dans le sol par la pluie, l'irrigation par aspersion ou par le travail mécanique suivant l'application et avant la levée des mauvaises herbes.
- Les traitements CORVUS sont plus efficaces pour lutter contre les mauvaises herbes lorsque des précipitations suffisantes sont reçues dans les 14 jours suivant l'application.
- Ne pas faire d'irrigation par submersion pour appliquer, activer ou incorporer CORVUS.
- Le temps très sec peut nuire à une suppression appropriée des mauvaises herbes.
- Semer le maïs à une profondeur d'au moins 4 cm. À défaut de refermer le sillon des semences, l'herbicide appliqué risque d'entrer directement en contact avec les semences et de causer des dommages.
- Dans certaines conditions, un jaunissement temporaire de quelques feuilles de maïs et/ou le rabougrissement, peut se produire lorsque la plante est au stade de la plantule. Ces conditions comprennent le temps froid, une humidité excessive et/ou des sols compactés. Les symptômes sont très visibles lorsque des doses excessives sont appliquées, notamment dans le cas de chevauchement des passages du pulvérisateur. Habituellement, la culture récupère très vite.
- Un traitement inégal comme le chevauchement des fauchées, variation de la vitesse d'avancement, pulvérisation pendant les virages en bout de champ, etc. peut endommager les cultures et accroître les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Éviter le recouplement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.
- NE PAS appliquer CORVUS sur le maïs cultivé dans des sables loameux ou des sols sablonneux ni dans des sols comportant moins de 2 % de matière organique.
- Suivre les directives de la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Le contact de CORVUS par suite de dérive ou d'une contamination du réservoir peut causer de graves dommages aux autres cultures. La gestion prudente de la dérive de pulvérisation et du nettoyage du réservoir est nécessaire (consulter la section 9.3 – GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION et la section 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR).

9.2 ÉPANDAGE AU SOL

Appliquer CORVUS seul ou dans des mélanges en cuve avec l'équipement terrestre. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Traitement généralisé au sol :

- Il est essentiel que le pulvérisateur soit étalonné correctement avant de mélanger les produits herbicides.
- Appliquer CORVUS à la volée dans au moins 150 litres d'eau par hectare. Engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) peut remplacer l'eau, partiellement ou en totalité, comme support pour les traitements en présemis (de surface ou avec incorporation) et en prélevée.
- Consulter les recommandations du fabricant de buses pour connaître la buse, le réglage de pression et la vitesse du pulvérisateur appropriés pour une performance optimale du produit et une dérive de pulvérisation minimale.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, utiliser des buses à jet plat ou d'autres buses comparables, afin d'obtenir une distribution uniforme de la solution appliquée. NE PAS appliquer avec des buses à jet

- en cône creux ou avec un autre équipement d'application qui n'assure pas un épandage uniforme.
- Bien agiter avant et pendant l'application soit par un système de dérivation ou avec d'agitation mécanique.

Traitement localisé :

CORVUS et les mélanges en réservoir recommandés sur l'étiquette peuvent être appliqués dans le cadre d'un traitement localisé. Utiliser la formule suivante pour calculer la quantité d'herbicide nécessaire pour le traitement localisé :

$$\frac{\text{Largeur de la bande en centimètres}}{\text{Largeur de la rangée en centimètres}} \times \text{Taux/ha traitement généralisé} = \text{taux/ha traitement localisé}$$

9.3 GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER le produit par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise dans les cas suivants :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette;
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres (p. ex. prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines, zones arbustives), des habitats d'eau douce (p. ex. lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, ruisseaux, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (m) requises pour la protection des :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien et marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre :
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Maïs de grande culture et maïs cultivé pour ses semences	4	1	1	0	4

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles qui sont associées à ces produits. Appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des constituants du mélange en cuve.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

9.4 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES ADDITIONNELLES

- L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou abrupte, ou sur un sol compacté ou argileux.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Ne pas appliquer et ne pas vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres souhaitables ou autre végétation (ou à proximité), ni dans les zones jusqu'où leurs racines peuvent s'étendre, ni aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou peut s'infiltrer jusqu'aux leurs racines.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la lisière du plan d'eau.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

9.5 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de CORVUS. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de CORVUS, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette (dans le cas du mélange en cuve, sur l'étiquette du produit d'association) et respecter toujours l'intervalle de replantation le plus long.

- Les variétés de cultures replantées à des intervalles d'un an ou moins ne devraient pas avoir de sensibilité aiguë connue aux inhibiteurs de l'enzyme ALS et/ou les herbicides SU.
- Un essai biologique sur le terrain doit être réalisé au cours de l'année précédant la plantation de toute autre culture afin d'en confirmer la sécurité.

À défaut de suivre les directives relatives aux cultures de rotation, celles-ci pourraient subir des dommages.

Replantation immédiate*	4 mois après une application de printemps de CORVUS	L'année suivant une application de CORVUS
Maïs de grande culture et de semence	Blé d'hiver	Soja Maïs de grande culture et de semence Orge de printemps Blé de printemps

* Si le maïs traité avec CORVUS est perdu en raison des conditions environnementales et qu'un resemis est nécessaire, le maïs de grande culture peut être resemé immédiatement. **Ne pas** faire de seconde application de CORVUS.

ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN :

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec CORVUS afin d'y semer des cultures dans le cadre de l'essai biologique. Lors de la sélection du ou des sites, vous assurer de tenir compte de facteurs tels que la superficie du terrain, la texture du sol, le drainage et les zones de demi-tour, qui soient les plus représentatifs des conditions propres au champ. Dans les champs de grande dimension, il peut être nécessaire de choisir plus d'un site pour obtenir des résultats fiables. Semer les bandes d'essai perpendiculairement au sens de traitement du champ. Ces bandes doivent être suffisamment longues pour croiser plusieurs passages d'application. Les grandes zones d'essai sont plus fiables que les petites. Pour l'essai biologique d'une culture, utiliser de l'équipement standard pour le travail du sol et l'ensemencement. Préparer un lit de semences et semer les cultures et les variétés susceptibles d'être cultivées l'année suivante. Il est important d'utiliser les mêmes périodes de semis, conditions, techniques et pratiques agronomiques que celles relatives au semis et à la production des cultures de l'essai biologique. Semer également dans une zone adjacente non traitée avec CORVUS aux fins de comparaison. Lorsque les cultures lèvent et poussent, examiner ces points importants dans les zones traitées et non traitées avec CORVUS :

- peuplement de la culture
- développement des racines
- taux de croissance
- couleur et vigueur des plants
- rendement

Permettre aux cultures de l'essai biologique de pousser jusqu'à maturité tout en faisant les observations d'usage. Ne pas faire de surapplication dans les bandes d'essai avec des herbicides susceptibles d'endommager les cultures de l'essai biologique. Si l'essai biologique indique que des résidus de CORVUS sont encore présents, poursuivre uniquement la production des cultures indiquées sur l'étiquette et ne pas faire la rotation à d'autres cultures jusqu'à ce que les résultats de l'essai biologique

confirment que les cultures sensibles poussent normalement. NE PAS FAIRE LA ROTATION À D'AUTRES CULTURES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE INDIQUE UNE CROISSANCE NORMALE SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.

SECTION 10 : DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ

- NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme fourrage (ensilage) dans les 45 jours suivant l'application.
 - Dans le cas d'un mélange en cuve, toujours respecter le délai d'attente avant la récolte et le pâturage/l'alimentation le plus élevé indiqué sur les étiquettes des produits utilisés en mélange.
- NE PAS** pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant la fin du délai de sécurité (DS) de 12 heures.

SECTION 11 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

CORVUS doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. Avant d'ajouter le CORVUS, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les filtres et les buses ont été nettoyés à fond et que le système d'agitation fonctionne convenablement.

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau ou d'engrais liquide (solution d'azote) requis avant d'ajouter CORVUS.
2. Ajouter lentement CORVUS dans le réservoir et débiter l'agitation, puis continuer de remplir le réservoir avec de l'eau ou de l'engrais liquide jusqu'à l'obtention du volume requis.
3. Maintenir une agitation suffisante afin de préserver l'uniformité de la bouillie de pulvérisation pendant l'application.
4. Si CORVUS est appliqué avec d'autres pesticides dans des mélanges en cuve, verser en premier CORVUS dans le réservoir du pulvérisateur et s'assurer qu'il est complètement dispersé avant de continuer de remplir le réservoir et d'ajouter d'autres pesticides.
5. Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau ou de l'engrais liquide jusqu'à l'obtention du volume requis, tout en poursuivant l'agitation.

Une agitation appropriée doit être maintenue pendant l'application afin de préserver l'uniformité de la bouillie de pulvérisation. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, l'agiter de nouveau pendant au moins 10 minutes avant d'appliquer.

NE PAS utiliser d'engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) comme support pour les applications tôt après la levée car l'engrais liquide à pulvériser peut typiquement causer des dommages au maïs telles que des brûlures (nécrose).

SECTION 12 : NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement de mélange et de pulvérisation, y compris les pompes, buses, conduites et tamis doit être soigneusement nettoyé avec un nettoyeur pour réservoir de bonne qualité pour éliminer les résidus d'herbicides qui pourraient endommager d'autres cultures. Avant et après l'utilisation de CORVUS, procéder à un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Ne mélanger que la quantité nécessaire de solution nettoyante. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider le reste de solution de pulvérisation de CORVUS du réservoir du pulvérisateur et purger le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre.
2. Utiliser un système à jet puissant pour nettoyer l'intérieur du réservoir du pulvérisateur avec cette solution. Veiller à nettoyer toutes les pièces du réservoir, y compris la surface supérieure interne. Si l'on ne dispose pas d'un système à jet puissant, remplir complètement le pulvérisateur de la solution nettoyante pour assurer le contact avec toutes les surfaces internes du réservoir et de la tuyauterie. Débuter l'agitation et recirculer à fond la solution nettoyante pendant au moins 15 minutes. Tous les dépôts visibles doivent être éliminés du système de pulvérisation.
3. Purger les tuyaux, les conduites de pulvérisation et les buses pendant au moins 1 minute avec la solution nettoyante.
4. Éliminer les rinçures produites aux étapes 1 à 3 conformément à la réglementation provinciale.
5. Répéter les étapes 2 à 4.
6. Enlever les buses, les tamis et les crépines et les nettoyer séparément avec une solution d'ammoniac après avoir suivi les étapes susmentionnées.
7. Rincer tout le système de pulvérisation avec de l'eau propre.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres données sur le nettoyage du pulvérisateur.

SECTION 13 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que CORVUS contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du groupe 2 et/ou à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner CORVUS ou d'autres herbicides des mêmes groupes 2 et/ou 27 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

^{MC}CORVUS est une marque de commerce de Bayer.

Converge, Roundup WeatherMAX, R/T 540, Transorb, VaporGrip et XtendiMax sont des marques déposées de Bayer.

Tous les autres produits sont des marques déposées ou des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

220512